

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2542

18 septembre 2015

SOMMAIRE

1000.lu S.A	P.M.R Immo S. à r.l.	121976
3B Finance s.à r.l	P.N.M. S.à r.l	121975
Clearstar Property Holdings121995	Skytec Group S.A	122012
Decotra S.à r.l121999		
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg)	r.l	121990
S.A	VFC Investments S.à r.l	121973
FFDC Super 1 S.à r.l	Vipax S.à r.l.	121973
FFDC Super 2 S.à r.l	VIS Finance SA	121973
FFDC WL S.à r.l	Visylia Investments	121973
Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux	VLE Investments S.A	121973
Sàrl II	VLE Investments S.A	12197 4
Highbridge Mezzanine Partners II Institutio-	VLE Investments S.A	12197 4
nal Lux Sàrl122015	Volga Resources S.A	12197 4
IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l	Waalex S.A.	12197 1
IF Two Top S.à r.l	Waalex S.A.	121970
Immeo Finance Lux 2 S.à r.l122014	Weatherlight S.A	12197 2
Insight Securities S.A122016	Weilan S.A.	
Ithacalux GP S.à r.l	Weisgerber & Cie	121972
Pagocu Cuatro Investments S.à r.l121975	Whitewood (Ring) UK S.à r.l	
Partners Luxco II S.à r.l121975	Winnersh Investments S.à r.l	
Partners Luxco I S.à r.l121975	Winnersh Midco S.à r.l.	121970
P.E.S.Y. GBP S.à r.l	Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee,	
P.E.S.Y. GBP S.à r.l. & Partners S.C.A121974	S.e.n.c.	12197 1
Pinkerton S.A	Wir-Tec s.à r.l.	121972
Pizzeria ZIO PEPE	Zest Asset Management Sicav	121970
P.M.R. Assurances S.à r.l	ZithaServices S.A	
P.M.R Chaussures S.à r.l	ZithaServices S.A	



Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour Zest Asset Management Sicav

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015132523/13.

(150143701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

ZithaServices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.349.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 11. Mai 2015

Die Prüfung des Jahresabschlusses wird an den zugelassenen Wirtschaftsprüfer, Deloitte Audit s. à r. l., mit Sitz in L-2220 LUXEMBOURG 560, rue de Neudorf, für den Zeitraum von einem Jahr übertragen, und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2015.

Schwester Brigitte Schneiders

Vorsitzende

Référence de publication: 2015132519/13.

(150142703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

ZithaServices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.349.

Le bilan au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132520/10.

(150142704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Waalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132478/9.

(150142598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Winnersh Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132473/9.

(150141823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Winnersh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132472/9.

(150141824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132474/9.

(150142182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

1000.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 46, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.373.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132528/9.

(150143063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

3B Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 162.434.

Les comptes annuels au 15.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132529/9.

(150143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Waalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.632.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 juillet 2015 a renouvelée les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Michaël Zianveni
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.L.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015132477/18.

(150142597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Wir-Tec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 44, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 105.932.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132486/9.

(150141967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Weisgerber & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 23.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 31/07/2015.

Référence de publication: 2015132484/10.

(150141764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Weilan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132483/10.

(150142256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Weatherlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015132482/11.

(150142840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ithacalux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 193.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015132445/14.

(150142977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Visylia Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132457/10.

(150142702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

VIS Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.336.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015132456/10.

(150142098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Vipax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132455/10.

(150142884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

VLE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.807.

EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Christophe ANTINORI, informe avoir démissionné en date du 31 juillet 2015 de son mandat d'administrateur de la société VLE INVESTMENTS SA, société anonyme, établie au 30 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 146807.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132458/13.

(150142609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

VFC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015132453/11.

(150142732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Volga Resources S.A, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juillet 2015

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016, à savoir:

Réviseur d'entreprise agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015132461/15.

(150142071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

VLE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.807.

EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Xavier FABRY, informe avoir démissionné en date du 31 juillet 2015 de son mandat d'administrateur de la société VLE INVESTMENTS SA, société anonyme, établie au 30 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 146807.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132460/13.

(150142609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

VLE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.807.

EXTRAIT

Par la présente, Madame Delphine POILLOT, informe avoir démissionné en date du 31 juillet 2015 de son mandat d'administrateur de la société VLE INVESTMENTS SA, société anonyme, établie au 30 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 146807.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132459/13.

(150142609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

P.E.S.Y. GBP S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.696.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015132170/13.

(150142718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132176/10.

(150142638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Pagocu Cuatro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015132175/12.

(150142616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

P.N.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 35, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 99.084.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132174/9.

(150141973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132177/10.

(150142639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

P.E.S.Y. GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.679.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015132169/13.

(150142717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



P.M.R. - Immo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 105.711.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132171/9.

(150142263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

P.M.R. -Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 106.393.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132172/9.

(150142266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

P.M.R. Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.045.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132173/9.

(150142267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Pizzeria ZIO PEPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 78.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Pizzeria ZIO PEPE

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015132190/12.

(150142428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Pinkerton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social exceptionnellement en date du 31 juillet 2015

5 ème Résolution:

La cooptation de M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en remplacement de M. Guillaume Scroccaro, démissionnaire est ratifiée.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour Pinkerton S.A.

Référence de publication: 2015132188/15.

(150142451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.582.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 170.173.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Ring) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 2,582,250) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.942 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2043 on 17 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 November 2014 published in the Memorial under number 3997 on 27 December 2014.

THERE APPEARED:

Whitewood Helios UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,096,422) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.942 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the sole shareholder of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Full restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object clause);
- 2. Removal of (i) Mr. David Catala from his mandate as class C manager of the Company, (ii) Mr. Hugo Froment from his mandate as class B manager of the Company and (iii) Mr. Jonathan Trout from his mandate as class A manager of the Company, and granting of the full and complete discharge (quitus) to them for the exercise of their mandates from the date of their appointments until the date of their removals;
 - 3. Reclassification of Mr. Douwe Terpstra and Mr. Takeshi Takahashi as class A managers of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (without amending the corporate object clause) so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whitewood (Ring) UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the



Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and in any real estate properties, and the management of those participations or real estate properties. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or (real estate) enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also invest in real estate whatever the investment modalities, including, but not limited to, the acquisition by way of sale or enforcement of securities.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, and any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 2,582,250), represented by two million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty (2,582,250) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.3. When the Company has more than one shareholder, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals) and any other restrictions included in any agreement entered into by the direct or indirect parents of the Company from time to time, which shall be notified in writing by the transferee to the transferor and the Company prior to such transfer.

The provisions of this clause 6.3 shall not apply in case of: (a) the granting of a pledge or other security interest over the shares, which pledge or other security interest is granted over 100% of the shares of the Company (whether pursuant to (A) a single agreement or (B) more than one agreement entered into in the context of the same operation) (a Security Interest) and (b) any transfer of the shares which intervenes as a result of the enforcement of, or in connection with, a Security Interest granted over the shares from time to time.

- 6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
 - 6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.6. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.



III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of five (5) members (the Board). The Board shall be composed of at least one (1) and up to three (3) class A manager(s), and at least one (1) and up to two (2) class B manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The Board shall at no time be made up of a majority of managers who are not ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)).
- 7.2. The A Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent Shareholder(s)) signed by the A Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when the A Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.
- 7.3. The B Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent shareholder(s)) signed by the B Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when the B Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.
- 7.4. The Board shall nominate one class A manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class A manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.
- 7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present or represented at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager and one (1) must be a class B manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:
- a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of Resident Managers in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;
- b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;
- c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not met, the Board meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2(iv), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place.
- d. (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above shall be one class A manager and one class B manager in attendance in person or by proxy; and
- e. if within one hour from the time appointed for the continuation of the meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above a quorum is not met the meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the fifth Business Day next following at the same time and place and (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum shall be one class A manager in attendance in person or by proxy.
- (ii) Each manager shall have one vote and the Board shall make all of its decisions by a majority vote of the managers present or represented at the Board meeting other than the following matters:
- (a) Qualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers, such consent not to be unreasonably withheld or delayed and the reasoning for any refusal to be provided by the relevant manager(s) in full in writing to the other managers; and



- (b) Unqualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers acting in their sole discretion. Matters referred under clause 8.(ii)(a), and (b) above shall be duly approved by the Shareholders at a general meeting of the Shareholder(s) to the extent required under Luxembourg law.
- (iii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.
- (iv) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum). Any notice or other correspondence (including any waiver by any manager of the said ten (10) Business Days' notice of each Board meeting or any committee of the Board) required for the purpose of this clause 8.2(iv) shall be by written notice and/or e-mail.
- (v) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.
- (vi) Subject as provided in clause 8.2(vii), any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Meetings of the Board shall not be held with any of the managers participating by telephone or by any other means of electronic communication from the United Kingdom or Canada.
- (viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board but not so as to allow the Company to be bound by a Qualified Reserved Matter or an Unqualified Reserved Matter.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.



- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and/or any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.
- 15.3. Interim dividends may be distributed at any time unless otherwise agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.



If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Acquisition means the direct or indirect acquisition by Whitewood Helios UK S.à r.l. of the Company, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l, Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l and Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

A Parent Shareholder means the holder of class A shares in the Parent.

B Parent Shareholder means the holder of class B shares in the Parent.

Development Management Agreement means any agreement relating to the provision of predevelopment services that may be entered into between inter alia Whitewood Helios UK S.à r.l. or any subsidiary of Whitewood Helios UK S.à r.l. and the development manager as agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.

Parent means the direct parent of Whitewood Helios UK S.à r.l..

Parent Shareholder means the A Parent Shareholder or the B Parent Shareholder.

Percentage Interest means the percentage ownership interest held by a Parent Shareholder in the Parent as calculated in accordance with any agreement entered into by the Parent Shareholders from time to time.

Qualified Reserved Matters means the following matters:

- 1. Sales of residential units outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time (excluding any sales resulting from the exit mechanism process). For clarity this includes any residential bulk sales which are not within pre-agreed parameters.
- 2. Leasing outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time or for more than 100,000 sq. ft.
 - 3. Lease surrenders or material variations.
 - 4. Material changes to the business plan of the Company from time to time not requiring additional equity funding.
- 5. The surrender by or to the Company of trading losses or other amounts eligible for relief from corporation tax pursuant to the relevant applicable law.

Qualified Valuer means a certified member of the Royal Institute of Chartered Surveyors who has at least ten years' standing and established experience in appraising the value of assets of the same type held by the Company.

Unqualified Reserved Matters means the following matters:

- 1. The terms of the Acquisition.
- 2. Decisions of the Company under and in respect of any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time including the approval of conditions precedent thereunder.



- 3. Sales of all or a portion of the site other than residential units (excluding any sales resulting from the exit mechanism process).
- 4. Incurring or refinancing any external debt except for any debt instruments as may be agreed between the indirect parents of the Company from time to time and any debt provided for pursuant to any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company (or its indirect parents) and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time (and save for emergencies in order to avoid insolvency or default, which decisions shall be made reasonably).
- 5. Material changes to or deviation from the business plan of the Company from time to time requiring additional equity funding.
 - 6. Termination or material amendment of the Development Management Agreement.
 - 7. Appointment of the Qualified Valuer and alterations to the frequency of valuations.
- 8. Distributions outside the distribution policy set out in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company to the extent required by Luxembourg law.
 - 9. Material changes to the Company's accounting policies.
 - 10. Appointment of auditors subject to a resolution of the shareholders to the extent required by Luxembourg law.
- 11. Corporate structure variations that have material adverse tax or regulatory consequences for the joint venture or directly to either co-investor acting reasonably.
- 12. Changes to the constitutional documents of the Company subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
 - 13. Retention of working capital beyond policy requirements or normal business practice.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the date hereof, to remove (i) Mr. David Catala from his position as class C manager of the Company, (ii) Mr. Hugo Froment from his position as class B manager of the Company, and (iii) Mr. Jonathan Trout from his position as class A manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to grant Mr. David Catala, Mr. Hugo Froment and Mr. Jonathan Trout full and complete discharge (quitus) for the exercise of their mandates from the date of their appointments until the date of their removals as managers of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the date hereof and for an indefinite period, to reclassify Mr. Douwe Terpstra and Mr. Takeshi Takahashi as class A managers of the Company.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company is composed, with effect as of the date hereof, as follows:

- Mr. Douwe Terpstra, class A Manager;
- Mr. Andrew O'Shea, class A Manager;
- Mr. Takeshi Takahashi, class A Manager;
- Mr. Tobias Stemmler, class B Manager; and
- Mr. Michael Fitzgerald, class B Manager.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par devant Nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Ring) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent



cinquante livres sterling (GBP 2.582.250) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.942 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Memorial) sous le numéro 2043 le 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2014, publié au Memorial sous le numéro 3997 le 27 décembre 2014.

A COMPARU:

Whitewood Helios UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.096.422) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.942 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'associé unique de la Société est dûment représenté lors de la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits.
 - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Reformulation complète des statuts de la Société (sans modification de la clause relative à l'objet social);
- 2. Révocation des (i) Monsieur David Catala de son mandat de gérant de classe C de la Société, (ii) Monsieur Hugo Froment de son mandat de gérant de classe B de la Société et (iii) Monsieur Jonathan Trout de son mandat de gérant de classe A de la Société, et octroi de la décharge (quitus) à ces Messieurs pour l'exercice de leurs mandats de la date de leurs nominations à la date de leurs révocations;
- 3. Reclassement de Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Takeshi Takahashi en qualité de gérants de classe A de la Société; et
 - 4. Divers.
 - III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reformuler complètement les Statuts (sans modification de la clause relative à l'objet social) de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Whitewood (Ring) UK S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et dans des propriétés immobilières et la gestion de ces participations ou propriétés immobilières. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise (immobilière). La Société également investir dans l'immobilier, quelles qu'en soit les modalités, y compris notamment l'acquisition par voie de vente ou de réalisation de sûretés.



- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 2.582.250), représenté par deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante (2.582.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être transférées que conformément (i) aux dispositions de l'article 189 de la Loi et (ii) aux restrictions de transfert (notamment, sans s'y limiter, aux droits de préemption, au droit de premier refus, aux approbations préalables) et à toutes autres restrictions inclus dans tout accord conclu par les sociétés directement ou indirectement apparentées à la Société de temps à autres, qui doivent être notifiés par écrit par le cessionnaire au cédant et à la Société avant ledit transfert.

Les stipulations du présent article 6.3 ne s'appliquent pas en cas: (a) d'octroi d'un nantissement ou autre sûreté constituée sur les parts sociales qui sont octroyés au titre de 100% des parts sociales de la Société (que ce soit conformément à (A) un contrat unique ou (B) plusieurs contrats conclus dans le cadre d'une opération unique) (une Sûreté) et (b) de toute cession des parts sociales qui intervient suite à la réalisation de, ou en lien avec une Sûreté constituée sur les parts sociales le cas échéant.

- 6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:
 - (i) elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'au moins un (1) et au plus trois (3) gérant(s) de classe A, d'au moins un (1) et au plus deux (2) gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Le Conseil ne pourra à aucun moment être composé d'une majorité de gérants qui ne sont pas de résidence fiscale ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)).
- 7.2. Seul l'Associé Apparenté A aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté A ou un agent dûment autorisé, de proposer trois (3) personnes pour nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autre. De la même manière, seul l'Associé Apparenté A sera autorisé, par notification similaire, à demander la révocation de l'un desdits gérants de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en remplacement dudit gérant de classe A. Ce droit



de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté A ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.

- 7.3. Seul l'Associé Apparenté B aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté B ou un agent dûment autorisé, de proposer deux (2) personnes pour nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autre. De la même manière, seul l'Associé Apparenté B sera autorisé, par notification similaire, à demander la révocation de l'un desdits gérants de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en remplacement dudit gérant de classe B. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté B ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.
- 7.4. Le Conseil désignera un gérant de classe A comme président (le Président). Le Président présidera chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, tout autre gérant de classe A présent décidera lequel d'entre eux agira comme président pro tempore à ladite réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.
- 7.5. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil, dont l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe A, et l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe B, présents en personne ou par procuration au début et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:
- a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de Gérants Résidents présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants soient présents en personne ou représentés à ces réunions;
- b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i) a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous réserve toujours que toute procuration donnée par un Gérant Résident le soit à un autre Gérant Résident;
- c. si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Grand-Duché de Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iv) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit;
- d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus), le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, sera atteint en présence d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B présents en personne ou par procuration; et
- e. si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour la reprise de la réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, le quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au cinquième Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit et (sous réserve de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum sera atteint par un gérant de classe A présent en personne ou par procuration.
- (ii) Tout gérant dispose d'une voix et toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil sauf pour les sujets suivants:
- (a) Sujets Réservés Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants, ledit consentement ne doit pas être refusé ou différé de manière déraisonnable et toutes les raisons de tout refus opposé par le(s) gérant(s) concerné(s) doivent être données aux autres gérants par écrit; et
- (b) Sujets Réservés Non Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants agissant à leur discrétion.

Les sujets dont il est fait référence à la clause 8.2 (ii)(a) et (b), ci-dessus doivent être valablement approuvés par le(s) Associé(s) lors d'une assemblée générale des Associés lorsque cela est prévu par la loi luxembourgeoise.

- (iii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil cependant, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins une fois par trimestre.
- (iv) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une convocation est donnée à chaque membre du Conseil, au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et de tous les documents du Conseil, à condition que tout gérant puisse exiger la tenue d'une réunion du



Conseil dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit). Toute convocation ou autre correspondance (y compris toute renonciation par tout gérant de ladite convocation de dix (10) Jours Ouvrés pour chaque réunion du Conseil ou tout comité du Conseil) nécessite au fin de la clause 8.2(iv) qu'elle soit réalisée par écrit et/ou par e-mail.

- (v) La Société mettra à la disposition des gérants et, sur demande des associés, une copie des procès-verbaux (et des documents de support y relatifs) et ces procès-verbaux et des documents de support y relatifs devrons leur être remis dans les (10) Jours Ouvrés qui suivent ladite réunion.
- (vi) Sous réserve de ce qui est prévu à la clause 8.2 (vii), tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Aucune réunion du Conseil ne doit être tenue avec un gérant participant par téléphone ou par tout autre moyen de communication électronique à partir du Royaume-Uni ou du Canada.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, mais non pas lorsqu'il s'agit de permettre à la Société d'être engagée par un Sujet Réservé Qualifié ou un Sujet Réservé Non Qualifié.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant, doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.



- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, selon le cas; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements pris par la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et/ou tout accord conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société de temps à autre.
- 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sauf autrement convenu par contrat conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Acquisition signifie l'acquisition par Whitewood Helios UK S.à r.l., directement ou indirectement, de la Société, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l. et Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

Associé Apparenté A signifie le détenteur de parts sociales de classe A au sein la Société Mère.

Associé Apparenté B signifie le détenteur de parts sociales de classe B au sein la Société Mère.

Accord de Gestion de Développement signifie tout accord relatif à la fourniture de services de pré-développement qui peut être conclu entre, inter alia, Whitewood Helios UK S.à r.l. ou toute filiale de Whitewood Helios UK S.à r.l. et le responsable du développement, tel qu'il est convenu dans tout accord conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps.

Société Mère signifie la société mère de Whitewood Helios UK S.à r.l.

Associé Apparenté signifie l'Associé Apparenté A ou l'Associé Apparenté B.

Pourcentage de Participation signifie, le pourcentage de détention détenu par un Associé Apparenté au sein de Whitewood Helios UK S.à r.l. calculé conformément à tout contrat conclu entre les Associés Apparentés de Whitewood Helios UK S.à r.l. au fil du temps.

Sujets Réservés Qualifiés signifie les sujets suivants:

- 1. La vente d'unité résidentielle en dehors de tout paramètre convenu, tel qu'il est convenu dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie). Dans un souci de clarté cela inclut la vente en bloc d'unités résidentielles qui ne sont pas contenues dans les paramètres approuvés.
- 2. La location en dehors de tout paramètre approuvé dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, ou de plus de 100.000 pieds carrés.
 - 3. Les baux locatifs et leurs modifications importantes.
- 4. Les modifications importantes portées au plan d'affaires de la Société au fil du temps qui ne nécessitent pas de fonds propres supplémentaires.
- 5. Le renoncement par ou au profit de la Société, de pertes commerciales ou d'autres montants éligibles à abattement fiscal, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés

Expert Qualifié signifie un membre qualifié de la Royal Institute of Chartered Surveyors qui dispose d'au moins dix années d'expérience solidement établie dans l'évaluation d'actifs du même type que celui de ceux détenus par la Société.

Sujet Réservé Non Qualifié signifie les sujets suivants:

- 1. Les conditions de l'Acquisition.
- 2. Les décisions de la Société conformément à et relative à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, Whitewood Helios UK S.à r.l. et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps, incluant l'approbation des conditions suspensives y relatives.
- 3. Les ventes de tout ou partie du site autre que les unités résidentielles (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie).
- 4. Contracter ou refinancer toute dette externe à l'exception de tout instrument de dette tel qu'il est convenu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps et toute dette contractée, conformément à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, la Société (ou des sociétés indirectement apparentées) et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps (sauf en cas d'urgence nécessaire pour éviter toute insolvabilité ou tout défaut, une telle décision devant être prise de manière raisonnable).
- 5. Les modifications ou changements importants portés au plan d'affaires de a Société au fil du temps, et nécessitant des fonds propres supplémentaires.
 - 6. Résiliation ou modification importante de l'Accord de Gestion de Développement.



- 7. Désignation de l'Expert Qualifié et modifications de la fréquence des évaluations.
- 8. Distributions effectuées en dehors de la politique de distribution précisée dans tout contrat conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, sous réserve d'une décision du (des) associé(s) de la Société dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.
 - 9. Les changements importants portés à la politique comptable de la Société.
- 10. La nomination d'auditeurs, sous réserve d'une décision des associés dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.
- 11. Des modifications portées à la structure de société, ayant pour effet de produire des conséquences fiscales défavorables, des conséquences réglementaires vis-à-vis du joint venture, ou directement à l'un ou l'autre des co-investisseur(s) agissant de manière raisonnable.
- 12. Des modifications portées aux documents constitutionnels de la Société sous réserve des résolutions du (des) associé (s) de la Société, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.
 - 13. Maintien d'un fonds de roulement au-delà des exigences politiques ou des pratiques commerciale courantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date des présentes, de révoquer (i) Monsieur David Catala de ses fonctions de gérant de classe C de la Société, (ii) Monsieur Hugo Froment de ses fonctions de gérant de classe B de la Société, et (iii) Monsieur Jonathan Trout de ses fonctions de gérant de classe A de la Société.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'accorder la décharge (quitus) à Messieurs David Catala, Hugo Froment et Jonathan Trout pour l'exercice de leurs mandats de leurs dates de nomination à leur date de révocation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée, de reclasser Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Takeshi Takahashi en qualité de gérants de classe A de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance da la Société est composé, avec effet à la date des présentes, de la manière suivante:

- M. Douwe Terpstra, Gérant de classe A;
- M. Andrew O'Shea, Gérant de classe A;
- M. Takeshi Takahashi, Gérant de classe A;
- M. Tobias Stemmler, Gérant de classe B; et
- M. Michael Fitzgerald, Gérant de classe B.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte original. Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132466/761.

(150142649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.092.125,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

Is held



an extraordinary general meeting of the shareholders of Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 115.926, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 March 2006, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1264 page 60638 dated 30 June 2006. The Articles have been amended for the last time on 17 March 2015 and have been published in the Mémorial number 1465, page 69819 on 10 June 2015.

Mr. Liridon ELSHANI, private employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The chairman appointed Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mr. Liridon ELSHANI, private employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

- I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.
- II. The attendance list shows that shareholders holding 100% of the share capital of the Company carrying voting rights are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- (a) Decision to acknowledge and to approve, pursuant to a resolution of the board of managers of the Company passed on 17 June 2015 and based on interim accounts, the repurchase by the Company of thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class A shares, thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class B shares, thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class C shares and thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class D shares (together the "Repurchased Class A to D Shares") and thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class E shares (the "Repurchased Class E Shares", together with the Repurchased Class A to D Shares, the "Repurchased Shares") with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which were held by Carlyle Partners IV Cayman, L.P., CEP II Participations S.à r.1. SICAR and CP IV Coinvestment Cayman, L.P. (the "Carlyle Entities"), Blackstone Capital Partners (Cayman) V, L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Participation Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A. L.P., BCP (Cayman) VS, L.P., BCP V Co-Investors (Cayman) V, L.P. and Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD, L.P. (the "Blackstone Entities") corresponding to all the shares held by the above mentioned entities in the Company. The Company has paid for the Repurchased Shares a global amount of seven million fifty-five thousand seven hundred sixty-nine US Dollars and seventynine cents (USD 7,055,769.79) at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) corresponding to a US Dollar amount of twentyeight US Dollars and ten cents (USD 28.10) per Repurchased Class A to D Share and USD 100.5327 per Repurchased Class E Share held by the Blackstone Entities and USD 102.6788 per Repurchased Class E Share held by the Carlyle Entities. Following such repurchase, the above mentioned entities have ceased to be shareholders of the Company.
- (b) Decision to resolve to reduce the Company's share capital by an amount of four million one hundred twenty-one thousand five hundred euros (EUR 4,121,500.-) (corresponding to the aggregate par value of the Repurchased Shares) from its current amount of six million two hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euros (EUR 6,213,625.-) to two million ninety-two thousand one hundred twenty-five euros (EUR 2,092,125.-) by the cancellation of the Repurchased Shares
 - (c) Decision to subsequently amend article 5.1 of the Articles.
- (d) Decision to acknowledge the resignation of Mr. Christopher Finn, Mr. Michael Soo-Hyun Chae, Mr. Eliot Merrill, Mr. Robert Reid and Mr. James Attwood.
- (e) Decision to grant provisional discharge to Mr. Christopher Finn, Mr. Michael Soo-Hyun Chae, Mr. Eliot Merrill, Mr. Robert Reid and Mr. James Attwood to be confirmed during the next annual general meeting of shareholders to be held in order to approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2015.
 - (f) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were passed unanimously:



First resolution

The Shareholders acknowledge and approve, pursuant to a resolution of the board of managers of the Company passed on 17 June 2015 and based on interim accounts, the repurchase by the Company of thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class A shares, thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class B shares, thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class C shares and thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class D shares (together the "Repurchased Class A to D Shares") and thirty-two thousand nine hundred seventy-two (32,972) class E shares (the "Repurchased Class E Shares", together with the Repurchased Class A to D Shares, the "Repurchased Shares") with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which were held by Carlyle Partners IV Cayman, L.P., CEP II Participations S.à r.1. SICAR and CP IV Coinvestment Cayman, L.P. (the "Carlyle Entities"), Blackstone Capital Partners (Cayman) V, L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Participation Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A. L.P., BCP (Cayman) VS, L.P., BCP V Co-Investors (Cayman) V, L.P. and Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD, L.P. (the "Blackstone Entities") corresponding to all the shares held by the above mentioned entities in the Company. The Company has paid for the Repurchased Shares a global amount of seven million fifty-five thousand seven hundred sixty-nine US Dollars and seventynine cents (USD 7,055,769.79) at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) corresponding to a US Dollar amount of twentyeight US Dollars and ten cents (USD 28.10) per Repurchased Class A to D Share and USD 100.5327 per Repurchased Class E Share held by the Blackstone Entities and USD 102.6788 per Repurchased Class E Share held by the Carlyle Entities. Following such repurchase, the above mentioned entities have ceased to be shareholders of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of four million one hundred twenty-one thousand five hundred euros (EUR 4,121,500.-) (corresponding to the aggregate par value of the Repurchased Shares) from its current amount of six million two hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euros (EUR 6,213,625.-) to two million ninety-two thousand one hundred twenty-five euros (EUR 2,092,125.-) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Company's Articles (share capital) as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at EUR 2,092,125.- (two million ninety-two thousand one hundred twenty-five euros) represented by sixteen thousand seven hundred thirty-seven (16,737) class A shares (the "Class A Shares"), sixteen thousand seven hundred thirty-seven (16,737) class B shares (the "Class B Shares"), sixteen thousand seven hundred thirty-seven (16,737) class C shares (the "Class C Shares"), sixteen thousand seven hundred thirty-seven (16,737) class D shares (the "Class D Shares") and sixteen thousand seven hundred thirty-seven (16,737) class E shares (the "Class E Shares") of EUR 25.-(twenty-five euros) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred as the "Shareholders"."

Fourth resolution

The Shareholders decide to acknowledge the resignations with effect as of 17 June 2015 of Mr. Christopher Finn from his mandate as class A manager, Mr. Michael Soo-Hyun Chae from his mandate as class B manager, Mr. Eliot Merrill from his mandate as class B manager and Mr. James Attwood from his mandate as class B manager of the Company as evidenced by their resignation letters.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant provisional discharge to Mr. Christopher Finn from his mandate as class A manager of the Company, Mr. Michael Soo-Hyun Chae from his mandate as class B manager of the Company, Mr. Eliot Merrill from his mandate as class B manager of the Company, Mr. Robert Reid from his mandate as class B manager of the Company and Mr. James Attwood from his mandate as class B manager of the Company until 17 June 2015, such discharge to be confirmed during the Company's next annual general meeting of shareholders to be held in order to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred (EUR 2,500.-) euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version; of the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet,

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après, la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.926 et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 30 juin 2006, numéro 1264, page 60638. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date 17 mars 2015, et ont été publiés au Mémorial numéro 1465, page 69819 le 10 juin 2015.

Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Marilyn KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

- I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant 100 % du capital social de la Société ayant des droits de vote sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- (a) Décision de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société conformément à une résolution prise par le conseil de gérance en date du 17 juin 2015 et sur base de comptes intérimaires, de trente-deux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie A, trente-deux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie B, trente-deux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie C et trente-deux mille neuf cent soixantedouze (32.972) parts sociales de catégorie D (ensemble les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D ") et de trentedeux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie E", ensemble avec les Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D, les "Parts Sociales Rachetées"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune lesquelles étaient détenues par Carlyle Partners IV Cayman, L.P., CEP II Participations S.à r.l. SICAR et CP IV Coinvestment Cayman, L.P. (les "Entités Carlyle") Blackstone Capital Partners (Cayman) V, L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Participation Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A. L.P., BCP (Cayman) V-S, L.P., BCP V Co-Investors (Cayman) V, L.P. et Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD, L.P. (les "Entités Blackstone") correspondant à toutes les Parts Sociales lesquelles étaient détenues par eux dans la Société. La Société a payé pour les Parts Sociales Rachetées un montant total de sept millions cinquante-cinq mille sept cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis et soixante-dix-neuf centimes (7.055.769,79 USD) à un prix de vingt-huit Dollars des Etats-Unis et dix centimes (28,10 USD) par Part Sociale Rachetée de Catégorie A - D et 100,5327 USD par Part Sociale Rachetée de Catégorie E détenues par les Entités Blackstone et 102,6788 USD par Part Sociale Rachetée de Catégorie E détenues par les Entités Carlyle. A la suite de ce rachat, les Entités Blackstone et les Entités Carlyle ont cessés d'être associés de la Société.
- (b) Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre millions cent vingt et un mille cinq cents euros (4.121.500,- EUR) (correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales Rachetées) afin de le porter de son montant actuel de six millions deux cent treize mille six cent vingt-cinq euros (6.213.625,-EUR) à deux millions quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros (2.092.125,- EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.
 - (c) Décision de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts.
- (d) Décision de reconnaître la démission de M. Christopher Finn, M. Michael Soo-Hyun Chae, M. Eliot Merrill, M. Robert Reid et M. James Attwood.
- (e) Décision d'accorder décharge provisoire à M. Christopher Finn, M. Michael Soo-Hyun Chae, M. Eliot Merrill, M. Robert Reid et M. James Attwood, une telle décharge devant être confirmée durant la prochaine assemblée générale annuelle



des associés devant se tenir pour l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

(f) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société conformément à une résolution prise par le conseil de gérance en date du 17 juin 2015 et sur base de comptes intérimaires, de trente-deux mille neuf cent soixantedouze (32.972) parts sociales de catégorie A, trente-deux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie B, trente-deux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie C et trente-deux mille neuf cent soixantedouze (32.972) parts sociales de catégorie D (ensemble les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D ") et de trentedeux mille neuf cent soixante-douze (32.972) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales Rachetées de Catégorie E", ensemble avec les Parts Sociales Rachetées de Catégorie A - D, les "Parts Sociales Rachetées"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune lesquelles étaient détenues par Carlyle Partners IV Cayman, L.P., CEP II Participations S.à r.l. SICAR et CP IV Coinvestment Cayman, L.P. (les "Entités Carlyle"), Blackstone Capital Partners (Cayman) V, L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Participation Partnership (Cayman) V, L.P., Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A. L.P., BCP (Cayman) V-S, L.P., BCP V Co-Investors (Cayman) V, L.P. et Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD, L.P. (les "Entités Blackstone") correspondant à toutes les Parts Sociales lesquelles étaient détenues par lesdites entités dans la Société. La Société a payé pour les Parts Sociales Rachetées un montant total de sept millions cinquante-cinq mille sept cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis et soixantedix-neuf centimes (7.055.769,79 USD) à un prix de vingt-huit Dollars des Etats-Unis et dix centimes (28,10 USD) par Part Sociale Rachetée de Catégorie A - D et 100,5327 USD par Part Sociale Rachetée de Catégorie E détenues par les Entités Blackstone et 102,6788 USD par Part Sociale Rachetée de Catégorie E détenues par les Entités Carlyle. A la suite de ce rachat, les Entités Blackstone et les Entités Carlyle ont cessés d'être associés de la Société.

Seconde résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre millions cent vingt-et-un mille cinq cents euros (4.121.500,- EUR) (correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales Rachetées) afin de le porter de son montant actuel de six millions deux cent treize mille six cent vingt-cinq euros (6.213.625,-EUR) à deux millions quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros (2.092.125,- EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts de la Société (capital social) comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à 2.092.125,- EUR (deux millions quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros), représenté par seize mille sept cent trente-sept (16.737) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), seize mille sept cent trente-sept (16.737) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), seize mille sept cent trente-sept (16.737) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), seize mille sept cent trente-sept (16.737) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") et seize mille sept cent trente-sept (16.737) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (ci-après conjointement définies comme "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les "Associés"."

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître et de confirmer avec effet au 17 juin 2015 les démissions de M. Christopher Finn de son mandat en tant que gérant de catégorie A de la Société, M. Michael Soo-Hyun Chae de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société, M. Robert Reid de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société and M. James Attwood de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société tel que démontré par leur lettres de démission.

Cinquième résolution

Les Associés décident de donner décharge provisoire à M. Christopher Finn de son mandat en tant que gérant de catégorie A de la Société, M. Michael Soo-Hyun Chae de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société, M. Eliot Merrill de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société, M. Robert Reid de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société and M. James Attwood de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société jusqu'au 17 juin 2015, une telle décharge devant être confirmée durant la prochaine assemblée générale annuelle des associés devant se tenir pour l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) euros.



Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 juillet 2015. 2LAC/2015/15700. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132439/246.

(150142386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Clearstar Property Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 198.908.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Michel Dupouy, né le 30 mai 1948 à Doazit (France), ayant résidence professionnelle au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, ayant résidence professionnelle au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Pessac (France) le 9 juillet 2015.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «CLEARSTAR PROPERTY HOLDINGS» (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à



cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) consistant en trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million trente et mille euros (1'031'000.-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.



Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.



Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Michel Dupouy, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

121999



Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- Monsieur Michel Dupouy, entrepreneur, ayant résidence professionnelle au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, manager, ayant résidence professionnelle 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Monsieur Adrien Coulombel, manager, ayant résidence professionnelle 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes: Engelwood Management & Consulting, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.
 - 5. L'adresse de la Société est établie au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. VERLAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16859. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015130389/233.

(150141185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Decotra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 60, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 59.627.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Hongjie ZHENG, travailleur salarié, né le 21 février 1992 à Fujian (Chine), demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 60, Rue des Charbons.
- I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «DECOTRA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8008 Strassen, 2, Route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.627, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 5 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 19 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 946 du 31 décembre 1998 (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68,-) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique comme suit:
 - Monsieur Hongjie ZHENG, pré-qualifié,

cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

III. L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:



Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-8008 Strassen, 2, Route d'Arlon, à L-4053 Esch-sur-Alzette, 60, Rue des Charbons;
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
- 3. Refonte complète des statuts de la Société en particulier pour rajouter le pouvoir de signature dans les statuts, et afin de mettre les statuts à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
 - 4. Démission de Monsieur Jie LIN de son mandat de gérant unique;
 - 5. Nomination de Monsieur Hongjie ZHENG en tant que nouveau gérant unique de la Société;
 - 6 Divers

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8008 Strassen, 2, Route d'Arlon à L-4053 Esch-sur-Alzette, 60, Rue des Charbons.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en particulier pour rajouter le pouvoir de signature dans les statuts, et afin de mettre les statuts à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Au vu de ce qui précède, l'associé unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'importation et l'exportation de toutes sortes de marchandises y compris la vente en détail d'articles de décoration, d'articles de ménage, d'articles de jouets, d'articles artisanaux et d'articles d'alimentation.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «DECOTRA S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68,-) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'associé unique prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Jie LIN, né le 22 janvier 1961 à Shanghai (Chine), demeurant à L-2353 Luxembourg, 20, Rue des Prunelles, de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Hongjie ZHENG, né le 21 février 1992 à Fujian (Chine), demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 60, Rue des Charbons en tant que nouveau gérant unique de la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. ZHENG, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12493. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130451/175.

(150140440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

FFDC Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 192.901.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



FFDC Super 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.876 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 and 25 June 2015.

The said proxy after being signed "ne varietur", shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-), incorporated following a deed of the notary Marc Loesch, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 January 2015 under number 86 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.901 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the notary Marc Loesch of 15 May 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) to twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).
- 2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of sixty-five thousand seven hundred fifty-three euro and fourteen cent (EUR 65,753.14) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.
- 4 To amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) to twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as mentioned above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of sixty-five thousand seven hundred fifty-three euro and fourteen cent (EUR 65,753.14) and to fully pay in cash for this share.

The amount of sixty-five thousand seven hundred fifty-four euro and fourteen cent (EUR 65,754.14) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.



Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) divided into twelve thousand five hundred four (12,504) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1.400,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FFDC Super 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société sous le numéro B 192.876 (l'«Associé»),

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 23 et 25 juin 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC Super 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Marc Loesch en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 2015 sous le numéro 86 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.901 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Marc Loesch en date du 15 mai 2015 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).
- 2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois euros et quatorze centimes (EUR 65.753,14) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

122005



Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme mentionnée ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois euros et quatorze centimes (EUR 65.753,14) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de soixante-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros et quatorze centimes (EUR 65.754,14) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) divisé en douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131723/145.

(150142393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FFDC WL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.932.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FFDC Super 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.901 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 and 25 June 2015.

The said proxy after being signed "ne varietur", shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super WL S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-), incorporated following a deed of the notary Marc Loesch, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 142 on 19 January 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.932 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the notary Marc Loesch, dated 15 May 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) to twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).
- 2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred sixty-eight thousand seven hundred one euro and fifty-three cent (EUR 168,701.53) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.
- 4 To amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) to twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as mentioned above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of one hundred sixty-eight thousand seven hundred and one euro and fifty-three cent (EUR 168,701.53) and to fully pay in cash for this share.

The amount of one hundred sixty-eight thousand seven hundred and two euro and fifty-three cent (EUR 168,702.53) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) divided into twelve thousand five hundred four (12,504) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.



Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FFDC Super 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.901 (l'«Associé»),

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 23 et 25 juin 2015.

La prédite procuration après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC WL S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Marc Loesch en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 142 du 19 janvier 2015 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.932 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Marc Loesch en date du 15 mai 2015 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).
- 2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-huit mille sept cent un euros et cinquante-trois centimes (EUR 168.701,53) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme mentionnée ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-huit mille sept cent un euros et cinquante-trois centimes (EUR 168.701,53) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent soixante-huit mille sept cent deux euros et cinquante-trois centimes (EUR 168.702,53) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

122008



Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) divisé en douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5494. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131724/146.

(150142447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.876.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vesto Prisee Limited (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in Hong Kong, having its registered office at 8 th Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 2178345 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal, with power of substitution, given on 23 and 24 June 2015.

The said proxy, after being signed "ne varietur", shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-), incorporated following a deed of the notary Marc Loesch, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 January 2015 under number 93 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.876 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the notary Marc Loesch of 15 May 2015 not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:



Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) to twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).
- 2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of sixty-five thousand seven hundred fifty-three euro and fourteen cent (EUR 65,753.14) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.
- 4 To amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) to twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as mentioned above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of sixty-five thousand seven hundred fifty-three euro and fourteen cent (EUR 65,753.14) and to fully pay in cash for this share.

The amount of sixty-five thousand seven hundred fifty-four euro and fourteen cent (EUR 65,754.14) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred four euro (EUR 12,504.-) divided into twelve thousand five hundred four (12,504) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Vesto Prisee Limited (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée à Hong Kong, ayant un bureau au 8 th Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistré auprès du Hong Kong Registrar of Companies sous le numéro 2178345 (l'«Associé»),

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé, avec pouvoirs de substitution, donnée le 23 et 24 juin 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC Super 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Marc Loesch en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 2015 sous le numéro 93 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.876 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Marc Loesch en date du 15 mai 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).
- 2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois euros et quatorze centimes (EUR 65.753,14) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme mentionnée ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois euros et quatorze centimes (EUR 65.753,14) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de soixante-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros et quatorze centimes (EUR 65.754,14) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) divisé en douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5492. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131722/145.

(150142367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

L'an deux mil quinze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "E.G.L. (ELEKTRO GROUSSHANDEL LETZEBUERG) S.A.", avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 82967, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 33 du 8 janvier 2001, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Oms, électricien, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Michels, électricien, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vito De Jesus Abreu, électricien, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social de L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts comme suit:



Art. 1 er . (deuxième paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.» L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Romain Oms, Marc Michels, Vito De Jesus Abreu, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 22823. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126119/55.

(150138034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Skytec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 77.692.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SKYTEC GROUP S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77692, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 10 février 2001,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean-Paul HENCKS, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 780 du 19 avril 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles KRIER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Felix FABER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de Alzingen vers Luxembourg; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article premier des statuts;
 - 2. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- "Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions de francs suisses (CHF 3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Aucune conversion des actions en actions au porteur ne sera admissible.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

- B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt et de modifier subséquemment l'article premier des Statuts comme suit:

" Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SKYTEC GROUP S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BERNARDI, F. FABER, G. KRIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131114/84.

(150140472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



Immeo Finance Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 164.664.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

la société "BATISICA S.à r.l..", ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée le 10 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «IMMEO FINANCE LUX 2 SARL», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164664, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3153 du 22 décembre 2011.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis lors.

- II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25,000.- EUR) représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.
 - III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.
 - IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la Société a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.
 - V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants actuels de la société dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Enzo LIOTINO, director, with professional address at Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

the company "BATISICA S.à r.l.", established and having its registered office 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on July 10, 2015, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IMMEO FINANCE LUX 2 SARL", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 164664, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on November 15, 2011 published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 3153 of 22 nd December 2011.

The Articles of Association of said company have not been amended since.



- II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) represented by thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.
 - III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.
 - IV.- That the principal, being sole partner of the Company has decided to proceed to the dissolution of said company.
- V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.
- VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.
- VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved company, for the due performance of his duty up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16873. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015131896/77.

(150141896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.127.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux S.à r.l. II

Manacor (Luxembourg) S.A.

Proxy Holder

Référence de publication: 2015131831/14.

(150142673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.322.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Proxy Holder

Référence de publication: 2015131833/14.

(150142645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Insight Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015131889/11.

(150142796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 9 juillet 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015131887/18.

(150142473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.435.775,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.180.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 9 juillet 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le mandat des administrateurs:

- $1.\,Monsieur\,Stephen\,LAWRENCE,\,demeurant\,actuellement\,2,\,rue\,Jean\,Bertholet,\,L-1233\,Luxembourg,\,administrateur;\\$
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015131885/18.

(150142550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck